

**- COMMUNE D'ORSAY -**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2015**

**COMPTE-RENDU SUCCINCT**

**Etaient présents :** David Ros, Maire, Président, Marie-Pierre Digard (à partir de 21h15), Stanislas Halphen (à partir de 21h35), Michèle Viala, Pierre Bertiaux, Elisabeth Delamoye, Didier Missenard (jusqu'à 21h20), Elisabeth Caux, Augustin Bousbain, Ariane Wachthausen, adjoints - Eliane Sauteron, Rémi Darmon, Albert Da Silva, Alexis Foret, Claudie Mory, Mireille Ramos, Pierre Chazan, Astrid Auzou-Connes, Claude Thomas-Collombier, Gabriel Laumosne, Yann Ombrello, Frédéric Henriot, Raymond Raphaël, Simone Parvez, Alain Roche, Caroline Danhiez, Stéphane Charousset, Rachid Redouane.

**Absents excusés représentés :**

Marie-Pierre Digard (jusqu'à 21h15)	pouvoir à Augustin Bousbain
Stanislas Halphen (jusqu'à 21h35)	pouvoir à Elisabeth Delamoye
Didier Missenard (à partir de 21h20)	pouvoir à Marie-Pierre Digard
Véronique France-Tarif	pouvoir à Mireille Ramos
François Rousseau	pouvoir à Frédéric Henriot
Hervé Dole	pouvoir à Elisabeth Caux
Isabelle Ladousse	pouvoir à Claudie Mory
Patrick Bernert	pouvoir à Alain Roche

**Absents :**

Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents à 20h30	26
Nombre de votants	33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Alexis Foret est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 JUIN 2015**

Le procès-verbal de la séance du 29 juin 2015 est approuvé à l'unanimité.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2015

### DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, monsieur le Maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance, à savoir :

DATE	DECISION N°	OBJET (Tous les montants sont exprimés en TTC)
18-juin	15-116	Convention de formation passée avec l'Union des Elus Locaux (UDEL), pour sept élus de la commune, sur le thème « Tout savoir sur les finances publiques ». Le 20 juin 2015, pour un montant de 1900 €
25-juin	15-117	Convention de formation passée avec la Fédération des secouristes français Croix Blanche, pour trois agents de la commune sur le thème « Prévention Secours Civiques niveau (PSC 1) – recyclage ». Le 22 juin 2015, pour un montant de 135 €
25-juin	15-118	Convention de gestion concernant les Associations Syndicales Autorisées de l'Asa 1 et de l'Asa 2. Considérant le manque de structure logistique et technique des ASA, la commune d'Orsay assurera leur comptabilité. Les frais de gestion seront refacturés aux ASA « Bois du Roi » à raison de 52 € de l'heure.
25-juin	15-119	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, du bassin extérieur du stade nautique au profit du PSUC Kayak Polo. Organisation d'une compétition le samedi 10 et le dimanche 11 octobre 2015
25-juin	15-120	Adoption du marché n°2015-01 avec la société TPSP EURL, relatif au gardiennage, mise à disposition de personnel de sécurité. Montant maximum annuel 30 000 €. Le marché est conclu jusqu'au 30 avril 2016 et pourra être reconduit deux fois
25-juin	15-121	Convention relative à la dépose de deux poteaux d'incendie du réseau de la commune d'Orsay, avec le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF). Le STIF s'engage à financer le montant total des travaux réalisés par la Lyonnaise des Eaux estimés à 3 177,32 €
6-juillet	15-122	Convention de formation passée avec le CIBC 91, pour un agent du service jeune enfant. Bilan de compétences professionnelles et personnelles. Le montant de la dépense s'élève à 1400 €, la durée de la formation est de 24 heures
6-juillet	15-123	Marché n°2013-07 relatif au contrôle des branchements aux réseaux d'eaux usées et pluviales par test à la fumée ou au colorant. La procédure est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général
7-juillet	15-124	Adoption du marché n°2015-07 L1 avec la société DIC, relatif à la fourniture de vêtements et d'équipements de travail (Lot n°1 : vêtements et équipements de protection individuelle). Montant maximum annuel pour la commune 30 000 € HT – pour le CCAS 2 000 € HT. Le marché est conclu jusqu'au 31 décembre 2015 et pourra être reconduit une fois

7-juillet	15-125	Adoption du marché n°2015-07 L2 avec la société DIC, relatif à la fourniture de vêtements et d'équipements de travail (Lot n° 2: vêtements hôteliers et de cuisine pour les agents du CCAS). Montant maximum annuel 4 000 € HT. Le marché est conclu jusqu'au 31 décembre 2015 et pourra être reconduit une fois
7-juillet	15-126	Adoption du marché n°2015-07 L4 avec la société SENTINEL, relatif à la fourniture de vêtements et d'équipements de travail (Lot n° 4: vêtements, chaussures et accessoires pour la Police municipale. Montant maximum annuel 10 000 € HT. Le marché est conclu jusqu'au 31 décembre 2015 et pourra être reconduit une fois
7-juillet	15-127	Convention de partenariat avec le Collectif de la Culture en Essonne, pour l'organisation de l'exposition de Florence Bernard, dans le cadre de la science de l'art. Du 5 au 27 novembre 2015 à la crypte d'Orsay, la participation de la ville s'élèvera à 2000 €
7-juillet	15-128	Avenant à la convention de mise à disposition d'un chalet en bois au profit de Monsieur Steeve KLEIN. Chalet destiné exclusivement à la vente de friandises et boissons sans alcool. Prolongation du 3 au 10 juillet 2015. Le montant de la redevance d'occupation est fixé à 24,80 €
6-juillet	15-129	Avenant à la convention d'occupation précaire et révocable d'un logement au profit de Madame Camilia DJEFFAL. Logement communal situé 74 route de Montlhéry. La mise à disposition est prolongée jusqu'au 31 août 2015
8-juillet	15-130	Adoption du marché n°2015-10 L1 avec la société BLACHERE ILLUMINATION, relatif à la location, la pose et la dépose des décors lumineux de fin d'année (Lot n°1 : location). Le montant annuel maximum est fixé à 80 000 € HT. Le marché est conclu jusqu'au 31 mai 2016 et pourra être reconduit trois fois
7-juillet	15-131	Adoption du contrat n°2015-05 D avec la société achatpublic.com, relatif au contrat de maintenance et d'hébergement de l'outil de rédaction des pièces administratives « e-redac ». Le montant annuel est fixé à 3 060 €, le marché prend effet à compter du 14 juillet 2015 et pourra être reconduit deux fois par période d'un an
7-juillet	15-132	Convention de mise à disposition d'un logement communal, au profit de Monsieur Frédéric NICOLAS
9-juillet	15-133	Convention de mise à disposition d'un logement communal au profit de Mademoiselle Eva BOURBON
10-juillet	15-134	Convention de mise à disposition d'un logement communal au profit de Madame Nathalie HERNANDEZ
9-juillet	15-135	Convention de mise à disposition d'un logement communal au profit de Madame Annick MIOT
7-juillet	15-136	Convention de mise à disposition d'un logement communal au profit de Monsieur Arthur GANEM
21-juillet	15-137	Adoption du marché négocié n°2015-04 -Lot 2 (consommables) relatif à la fourniture de produits et d'articles d'entretien avec la société ADIS SAS

20-juillet	15-138	Contrat de cession avec la Compagnie Double Z du droit d'exploitation du spectacle vivant « Tréteaux contre les discriminations à l'occasion de la Semaine de la Solidarité Internationale 2015 à destination des élèves des écoles élémentaires
21-juillet	15-139	Convention de partenariat financier passée avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) – 14, avenue du Centre – 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX dans le cadre de formations en Intra
22-juillet	15-140	Convention de mise à disposition d'un logement communal au profit de Madame HERSANT
24-juillet	15-141	Convention de formation passée avec le Centre de Formation par Apprentissage – ADAFORSS – 15, rue Aristide Briand – 92300 LEVALLOIS pour un contrat d'apprentissage de 2 ans pour un montant de 15 750 €
24-juillet	15-142	Adoption d'un avenant n°1 au marché n°2014-15 relatif à la fourniture de laits infantiles pour l'ensemble des établissements du service du jeune enfant de la commune d'Orsay suite à l'augmentation du montant maximum annuel
28-juillet	15-143	Convention de formation passée avec l'ACPPAV – organisme gestionnaire du centre de formation des apprentis, le Technoparc - 14, rue Gustave Eiffel – 78306 Poissy Cedex pour un contrat d'apprentissage de 3 ans pour un montant de 7 800€
3-sept	15-144	Avenant n°3 à la décision n°93-08 portant modification de l'encaissement Régie référencée RR 03206
3-août	15-145	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, d'installations sportives au profit de l'Établissement Sésame Orsay – Service d'accueil de jour et d'accompagnement à la vie sociale, pour une durée d'1 an
3-août	15-146	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, d'installations sportives au profit de l'association ASC.OM, pour une durée d'1 an
4-août	15-147	Convention de mise à disposition de la piscine municipale au profit du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS)
4-août	15-148	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, du gymnase scolaire de Mondétour au profit du Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP), pour une durée d'1 an
21-août	15-149	Convention de formation pour un agent passée avec CARIDE Formation – 12 avenue du Québec – SILIC 523 – 91946 COURTABOEUF pour une formation les 7 et 8 septembre 2015 d'un montant de 280 €
21-août	15-150	Convention de formation pour 4 agents passée avec la Fédération des secouristes français Croix Blanche – chez Monsieur Henri WALTER – 14, rue des Eteules – 91540 MENNECY pour une formation Prévention secours civiques les 12 et 13 octobre 2015 d'un montant de 244 €
21-août	15-151	Convention de formation pour 4 agents passée avec la Fédération des secouristes français Croix Blanche – chez Monsieur Henri WALTER – 14, rue des Eteules – 91540 MENNECY pour une formation Prévention secours civiques les 14 et 15 octobre 2015 d'un montant de 244 €
21-août	15-152	Convention de formation passée avec le Club des Arts Martiaux – Rue Las Rozas de Madrid – 91140 VILLEBON SUR YVETTE pour une formation à destination des agents de la police municipale le 7 septembre 2015 pour un montant 2376 €

21-août	15-153	Convention de mise à disposition de la piscine municipale au profit de l'école Sainte Suzanne d'Orsay
21-août	15-154	Convention de mise à disposition de la piscine municipale au profit du Cours Secondaire d'Orsay
21-août	15-155	Convention de mise à disposition de la piscine municipale au profit du collège Fleming
21-août	15-156	Convention de mise à disposition de la piscine municipale au profit du collège Fournier
21-août	15-157	Convention de mise à disposition de la piscine municipale au profit du lycée Blaise Pascal
21-août	15-158	Convention de mise à disposition du bassin intérieur de la piscine municipale au profit du collège La Guyonnerie de Bures sur Yvette
21-août	15-159	Convention de mise à disposition du bassin intérieur de la piscine municipale au profit du collège Mendès France de Marcoussis
21-août	15-160	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, du gymnase Blondin au profit du Tarot Club d'Orsay pour l'organisation d'un Championnat de France de Tarot, le 9 janvier 2016
21-août	15-161	Convention de formation passée avec l'association ADAFORSS-CFA - 15, rue Aristide Briand - 92300 Levallois
21-août	15-162	Convention de mise à disposition de la piscine municipale au profit des écoles de Courson Monteloup
21-août	15-163	Convention de mise à disposition de la piscine municipale au profit des écoles de Bures sur Yvette
21-août	15-164	Convention de mise à disposition de la piscine municipale au profit du CCAS de Villebon sur Yvette
21-août	15-165	Convention de mise à disposition de la piscine municipale au profit des écoles de Fontenay les Briis
21-août	15-166	Convention de mise à disposition de la piscine municipale au profit des écoles de Gometz le Châtel
21-août	15-167	Convention de mise à disposition de la piscine municipale au profit des écoles de Villebon sur Yvette.
21-août	15-168	Convention de mise à disposition de la piscine municipale au profit des écoles de Villiers le Bâcle
01-sept	15-169	Adoption d'un avenant de transfert au marché n°2013-29 relatif à la fourniture de carburant à la pompe et de prestations annexes limitées en station-service nécessaires au fonctionnement du parc automobile
9-sept	15-170	Autorisation de destruction de tickets et cartes d'accès au stade nautique donnée à Madame la Trésorière d'Orsay à l'informatisation de la caisse

28-août	15-171	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, du gymnase scolaire de Mondétour au profit du CNRS Karaté de Gif-sur-Yvette pour un stage les 24 et 25 octobre 2015
31-août	15-172	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, du gymnase Blondin au profit de l'association Terra Lusa pour une soirée dansante le samedi 24 octobre 2015
2-sept	15-173	Contrat avec Monsieur Robert Monestier pour une exposition de ses œuvres dans le cadre des expositions de l'Hôtel de Ville
2-sept	15-174	Constitution de partie civile - Désignation d'un représentant de la commune dans le cadre de la plainte de la commune pour effraction et dégradation de la salle des fêtes Piednoël le 24 avril 2012
8-sept	15-175	Résiliation du marché n°2014.31L1 relatif à l'acquisition de matériels informatiques et de logiciels - Lot n°1 : Postes de travail informatiques et téléphoniques
8-sept	15-176	Adoption d'un contrat n°2015-06D relatif à l'assistance au maître d'ouvrage dans le cadre du suivi et du contrôle du marché d'exploitation de chauffage dans un objectif de pérennité des équipements et de maîtrise des coûts de chauffage
8-sept	15-177	Résiliation du marché n°2013-16 relatif aux assurances - Lot n°1 : Incendie, divers dommages aux biens incluant tous risques informatiques et bris de machines
8-sept	15-178	Résiliation du marché n°2013-16 relatif aux assurances - Lot n°3 : Flotte automobile
8-sept	15-179	Résiliation du marché n°2013-16 relatif aux assurances - Lot n°5 : Protection juridique générale
8-sept	15-180	Résiliation du marché n°2013-16 relatif aux assurances - Lot n°7 : Tous risques expositions et transports d'œuvres d'art

**2015-91 – ELECTION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION MUNICIPALE DES FINANCES, DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ET DES AFFAIRES GENERALES**

Le Conseil municipal,

***Après appel de candidatures :***

- **Procède**, au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages et suivant le principe de la représentation proportionnelle à la désignation d'un nouveau membre représentant le conseil municipal, au sein de la commission municipale des finances, du développement économique et des affaires générales.

M. Rémi Darmon ayant obtenu la majorité absolue par 28 voix pour, 5 votes blancs est élu en qualité de membre représentant le conseil municipal au sein de la commission municipale des finances, du développement économique et des affaires générales.

La composition de cette commission est désormais la suivante :

- Astrid Auzou-Connes
- Pierre Bertiaux
- Augustin Bousbain
- Elisabeth Caux
- Elisabeth Delamoye
- Rémi Darmon
- Véronique France-Tarif
- Gabriel Lausmone
- François Rousseau
- Eliane Sauteron
- Michèle Viala
- Ariane Wachthausen

au titre de la minorité :

- Alain Roche
- Raymond Raphaël
- Patrick Bernert
- Simone Parvez

**2015-92 – ELECTION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION EXTRA MUNICIPALE DE L'EAU**

Le conseil municipal,

***Après appel de candidatures :***

- **Procède**, à l'unanimité à mains levées, à la désignation d'un membre représentant le Conseil municipal à la représentation proportionnelle au sein de la commission extramunicipale de l'eau.

M. Rémi Darmon ayant obtenu la majorité absolue par 26 voix pour, 7 abstentions (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, Mme Danhiez, M. Charouset, M. Bernert, M. Redouane) est élu en qualité de membre représentant le conseil municipal au sein de la commission extramunicipale de l'eau.

La composition des Conseillers municipaux de cette commission est désormais la suivante :

- Elisabeth Caux
- Pierre Chazan
- Elisabeth Delamoye
- Marie-Pierre Digard
- Frédéric Henriot
- Gabriel Lausmone
- Michèle Viala
- Rémi Darmon
- Alain Roche
- Simone Parvez

**2015-93 – FINANCES - AVENANT N°1 - TARIFICATION AU ¼ D'HEURE PARKING DUBREUIL URBIS PARK**

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 au contrat de Délégation de Service Public des parcs de stationnement couverts avec la société Urbis Park.

**2015-94 – FINANCES - RAPPORT ANNUEL 2014 - SOCIETE URBIS PARK- STATIONNEMENT COUVERT (PARCS DUBREUIL ET ILOT DES COURS)**

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- **Prend acte** du rapport annuel 2014 présenté par la Société Urbis Park.

**2015-95 – FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT A LA SOCIETE INTERPROFESSIONNELLE DE LA REGION PARISIENNE EN REMPLACEMENT D'UN EMPRUNT SOUSCRIT EN 2008 POUR L'ACQUISITION DE 70 LOGEMENTS SOCIAUX A LA RESIDENCE DE L'YVETTE**

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- **Accorde** sa garantie d'emprunt à 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant global de 2 029 936 euros que la SA HLM-IRP se propose de contracter auprès du Crédit Coopératif.
- **Précise** que ce prêt est destiné à refinancer un prêt PLS travaux, à taux variable, indexé sur Livret A + Marge, par un prêt à taux fixe :

Caractéristique du prêt :

Montant du prêt : 2 029 936 €

Durée total du prêt : 25 ans

Périodicité des échéances : annuelle à terme échu

Taux fixe garanti : 2,05 %

Mode d'amortissement du capital : progressif

Ce prêt vient en remplacement du prêt PLS accordé par Dexia pour financer l'acquisition et l'amélioration, de 70 logements sociaux en PLS sis à Orsay, Résidence de l'Yvette, pour un montant de 2 245 489 euros.



- **Précise** qu'au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification du Crédit Coopératif par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et de division et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,
- **Précise** que le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

#### **2015-96 – FINANCES – MAJORATION DE LA COTISATION DUE AU TITRE DES LOGEMENTS MEUBLES NON AFFECTES A L'USAGE D'HABITATION PRINCIPALE**

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 voix contre (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, Mme Danhiez, M. Charousset, M. Bernert, M. Redouane) :

- **Décide** de majorer de 20 % la part communale de la cotisation de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale.
- **Charge** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

#### **2015-97 – PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 abstentions (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, Mme Danhiez, M. Charousset, M. Bernert, M. Redouane) :

- **Modifie** le tableau des effectifs comme suit :

##### **Filière administrative**

Cadre d'emplois : rédacteurs  
Grade : rédacteur

- ancien effectif : 20  
- nouvel effectif : 19

##### **Filière technique**

Cadre d'emplois : agents de maîtrise (à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015)  
Grade : agent de maîtrise

- ancien effectif : 13  
- nouvel effectif : 12

Cadre d'emplois : adjoints techniques  
Grade : adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe

- ancien effectif : 17  
- nouvel effectif : 16

Cadre d'emplois : adjoints techniques  
Grade : adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe

- ancien effectif : 110  
- nouvel effectif : 111

##### **Filière médico-sociale**

Cadre d'emplois : agents spécialisés des écoles maternelles  
Grade : agents spécialisés des écoles maternelles de 1<sup>ère</sup> classe

- ancien effectif : 11  
- nouvel effectif : 13

## Filière animation

Cadre d'emplois : adjoints d'animation

Grade : adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe

- ancien effectif : 2

- nouvel effectif : 3

- **Recoure** à l'apprentissage pour poursuivre l'investissement de la commune dans l'insertion professionnelle dans le domaine de l'animation et procède au recrutement d'1 jeune en apprentissage au sein du service jeunesse pour l'année 2015/2016 en vue de l'obtention d'un BPJEPS.
- **Autorise** Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre des dispositifs d'apprentissage, notamment la signature des contrats.
- **Prévoit** que dépenses correspondantes seront imputées aux chapitres 011 et 012.

### 2015-98 – PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 29 JUIN 2015 PORTANT AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR EMPLOIS NON PERMANENTS POUR ACCROISSEMENT D'ACTIVITE

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 abstentions (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, Mme Danhiez, M. Charouset, M. Bernert, M. Redouane) :

- **Décide** de recruter 18 animateurs, sur une période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 5 juillet 2016, titulaires du BAFA ou d'un BPJEPS, pour assurer la surveillance cantine et l'animation des nouvelles activités périscolaires, dans les conditions suivantes :
  - 5 agents à raison de 31h30 par semaine sur 36 semaines (hors mercredis et vacances scolaires), et non pas 6 agents prévus initialement,
  - 6 agents à raison de 26h30 par semaine sur 36 semaines (hors mercredis et vacances scolaires) contre 7 prévus dans la délibération du 29 juin dernier,
  - 6 agents à raison de 24h30 par semaine sur 36 semaines (hors mercredis et vacances scolaires), contre 3 prévus dans la délibération du 29 juin dernier,
  - 1 agent à raison de 16h30 sur 36 semaines (hors mercredis et vacances scolaires) contre 1 agent à raison de 15h30 par semaine sur 36 semaines (hors mercredis et vacances scolaires),
- **s'agissant des assistants d'animation** pour assurer l'accueil des enfants et le suivi des activités sur chacun des sites, d'en recruter toujours 7 dont 5 agents à raison de 25h par semaine sur 36 semaines (hors mercredis et vacances scolaires), contre 24h45 prévues dans la délibération du 29 juin dernier et 2 agents à raison de 15h par semaine sur 36 semaines (hors mercredis et vacances scolaires), contre 1 seul prévu initialement,
- **S'agissant enfin des intervenants extérieurs**, d'en recruter toujours 11 pour assurer spécifiquement des ateliers auprès des enfants inscrits aux temps d'activités périscolaires sur une période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 5 juillet 2016 et d'apporter les modifications suivantes :
  - 1 intervenant extérieur pour assurer un atelier d'arts plastiques à raison de 14h par semaine sur 36 semaines, en lieu et place d'un atelier de sérigraphie, initialement prévu,
  - 1 intervenant extérieur pour assurer un atelier multisport à raison de 14h par semaine sur 36 semaines et un atelier athlétisme à raison de 12h45, comme prévu initialement dans la délibération du 29 juin,
  - 1 intervenant extérieur pour assurer un atelier yoga à raison non plus de 14h mais de 14h30 par semaine sur 36 semaines,

- 1 intervenant extérieur pour assurer un atelier arts plastiques à raison de 10h30 par semaine sur 36 semaines, et non pas 7h30 comme prévu initialement dans la délibération du 29 juin,
  - 1 intervenant extérieur pour assurer un atelier de danse à raison de 2h30 par semaine sur 36 semaines, contre 6h30 comme initialement prévu dans la délibération du 29 juin,
  - 1 intervenant pour assurer un atelier de football à raison de 4h par semaine sur 36 semaines et non pas 6h comme prévu initialement
- de permettre le recrutement jusqu'à 10 agents contractuels (et non plus 4 comme initialement prévu) à raison de 1h30 à 6h par semaine sur 36 semaines (hors mercredis et vacances scolaires) pour assurer les études dirigées, selon les effectifs des enfants et les disponibilités des enseignants, sur la période du 1er septembre 2015 au 5 juillet 2016 Ces agents devront justifier d'une formation supérieure (diplôme de niveau II & I) et seront rémunérés sur la base d'un taux forfaitaire de 15,99 € brut € de l'heure ;
- de prévoir que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 012.

#### **2015-99 – EAU ET ASSAINISSEMENT – RAPPORT ANNUEL 2014 – SOCIETE LYONNAISE DES EAUX – SERVICE DE L'EAU POTABLE**

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- **Prend acte** du rapport annuel 2014 présenté par la Société Lyonnaise des Eaux, délégataire du service public pour la distribution et la fourniture d'eau potable.

#### **2015-100 – URBANISME - ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 20 MAI 2015 PRESCRIVANT LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 abstentions (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, Mme Danhiez, M. Charoussset, M. Bernert, M. Redouane) :

- **Abroge** la délibération du Conseil municipal n°2015-53 en date du 20 mai 2015 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme.

#### **2015-101 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - RAPPORT ANNUEL 2014 - LES FILS DE MADAME GERAUD - MARCHES D'APPROVISIONNEMENT (CENTRE – BIO ET MONDETOUT)**

Le Conseil municipal par 32 voix pour, 1 abstention (Mme Parvez) :

- **Prend acte** du rapport annuel d'exploitation des marchés publics d'approvisionnement (Centre, Bio et Mondétour), présenté par « Les Fils de Madame Géraud », pour l'année 2014.

#### **2015-102 – DIRECTION DE L'ENFANCE - REVISION DU CONTRAT DE LOCATION DES RESTAURANTS SCOLAIRES**

Le Conseil municipal, par 30 voix pour, 2 abstentions (Mme Parvez, M. Charoussset), 1 NPPV (M. Foret) :

- **Abroge** la délibération n°2007-6 du Conseil municipal en date du 5 février 2007, instaurant le système du remboursement des dégradations sur facturation à l'utilisateur.
- **Approuve** les termes du contrat de location des salles de restaurants scolaires qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer les contrats de location des salles de restaurants scolaires à intervenir, ainsi que tout document y afférent et les éventuels avenants.
- **Décide** d'appliquer la nouvelle grille tarifaire de locations des salles de restauration scolaire à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2015.
- **Décide** d'instaurer deux dépôts de garantie : un pour les dégradations constatées lors du rendu des clés, et l'autre pour l'utilisation et le défaut de nettoyage des matériels, mobiliers et locaux,
- **Prend acte** de l'encaissement du chèque de location en cas de défaut d'annulation des réservations du fait de l'utilisateur, dans les délais requis.

### **2015-103 –SPORTS - DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE DE L'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITES ESSONNIENNES**

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 abstentions (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, Mme Danhiez, M. Charouset, M. Bernert, M. Redouane) :

- **Prend acte** du montant de l'enveloppe financière allouée à la commune par le Département et de l'effort financier minimum restant à la charge de la commune.
- **Approuve** le programme de l'opération suivante pour un montant total de 960 100 € HT :
  - construction d'un terrain synthétique de rugby avec construction de vestiaires attenants.
- **Sollicite** pour la réalisation de cette opération l'octroi d'une aide financière par le département, d'un montant total de 254 046 euros.
- **Prend acte** de la part d'autofinancement minimum restant à la charge de la commune, fixée à 50 %.
- **Approuve** le plan de financement.
- **Atteste** de la propriété communale des terrains d'assiette et bâtiments destinés à accueillir les équipement et aménagements subventionnés dans le cadre de ladite convention.
- **S'engage** :
  - à ne pas commencer les travaux avant la date d'approbation de la convention d'aide financière par la Commission permanente du Conseil départemental ;
  - à mentionner la participation financière du Département sur le chantier et à inviter le Président du Conseil départemental ou son représentant à l'inauguration des aménagements et équipements subventionnés s'il y a lieu ;
  - à prendre en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien liées aux opérations du contrat ;
  - à conserver la propriété publique et la destination des équipements et aménagements financés pendant au moins 10 ans ;
  - et à satisfaire l'ensemble des obligations précisées dans le règlement des contrats ;
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à déposer un dossier en vue de la conclusion d'une convention d'aide financière selon les éléments exposés et à signer tous documents afférents à ce dossier.

## 2015-104 – SPORTS - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL IDF – TERRAIN SYNTHETIQUE DE RUGBY

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 abstentions (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, Mme Danhiez, M. Charousset, M. Bernert, M. Redouane) :

- **Sollicite** de la part du Conseil Régional, une subvention au taux de base de 20 % d'un montant plafonné à 800 000 € HT de travaux pour la création d'un terrain synthétique aux normes d'au moins une fédération habilitée et 500 000 € HT pour la construction et l'extension de vestiaires.
- **Précise** que cette demande sera adressée à Monsieur le Président du Conseil Régional d'Ile de France.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à ce dossier.

## 2015-105 – SPORTS - AVENANT AU CONTRAT REGIONAL ET DEPARTEMENTAL - CHANGEMENT DE PROGRAMME GYMNASSE DU GUICHET- TERRAIN DE TENNIS EN TERRE BATTUE

Le Conseil municipal, par 27 voix pour, 2 voix contre (Mme Parvez, M. Charousset), 4 abstentions (M. Raphael, M. Roche, Mme Danhiez, M. Bernert) :

- **Abroge** la délibération n°2015-42 du 1<sup>er</sup> avril 2015.
- **Approuve** le remplacement de l'opération initialement prévue :
  - - complexe polyvalent du Guichet

Par l'opération suivante :

- - construction de 6 courts de tennis en terre battue artificielle
- **Approuve** la signature avec la Région Ile-de-France et le Département de l'Essonne d'un avenant au contrat Régional et Départemental,
- **Approuve** le programme définitif de l'avenant au contrat avec la Région et le Département.
- **Approuve** le plan de financement et l'échéancier de réalisation de l'avenant au contrat avec la Région et le Département.
- **Sollicite** une prorogation d'une année de la durée de validité du contrat Régional et Départemental signé le 18 février 2011 avec le Conseil Régional d'Ile-de-France et le 18 février 2011 avec le Conseil Général.
- **S'engage** à ne pas démarrer les travaux avant la signature de l'avenant au contrat par le Président du Conseil régional d'Ile-de-France et du Président du Conseil départemental de l'Essonne.
- **S'engage** à réaliser les travaux dans un délai de cinq ans maximum après la signature du contrat initial et selon l'échéancier prévu.
- **S'engage** à maintenir la destination des équipements ainsi financés pendant au moins 10 ans.
- **Dit** que la commune prendra en charge les dépenses de fonctionnement et d'entretien liées aux opérations du contrat.

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention et à signer un avenant au contrat avec la Région et le Département avec Monsieur le Président du Conseil régional et le Président du Conseil départemental ou de leurs représentants et tous documents s'y rapportant.

#### **2015-106 – SPORTS - TARIF DE LOCATION DU BOULODROME LOUIS POIRIER – RUE DE PARIS**

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** la tarification pour un montant de 20,00 € par heure d'utilisation à compter de la publication de la présente délibération.
- **Précise** que les recettes seront inscrites au budget de la commune au compte AFSP0.

#### **2015-107 –CULTURE - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ESSONNE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'AIDE AUX PROJETS CULTURELS DE TERRITOIRE POUR LA SAISON CULTURELLE 2015/2016**

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 abstentions (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, Mme Danhiez, M. Charousset, M. Bernert, M. Redouane) :

- **Autorise** le Maire ou son représentant à déposer le dossier de demande de subvention départementale au titre de l'aide aux projets des territoires pour la saison culturelle 2015/2016 auquel la commune est éligible, et à signer tout document et convention afférente.

#### **2015-108 – CULTURE - RAPPORT ANNUEL 2014 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - EXPLOITATION ET GESTION DES SALLES DE CINEMA - MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE - ORSAY**

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- **Prend acte** du rapport annuel d'exploitation et de gestion des salles de cinéma pour l'année 2014.

#### **2015-109 – CULTURE – ADOPTION DU PRINCIPE D'UN SUBVENTIONNEMENT CONVENTIONNE POUR L'EXPLOITATION ET LA GESTION DU CINEMA JACQUES TATI A LA SUITE DE L'ARRIVEE A ECHEANCE DE LA DSP**

Le Conseil municipal, par 29 voix pour, 4 abstentions (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, M. Bernert) :

- **Décide** que l'exploitation et la gestion du cinéma Jacques Tati est une activité d'intérêt général local et doit être placé hors du périmètre des Services publics communaux.
- **Approuve** le principe d'un subventionnement conventionné pour le fonctionnement du cinéma.

**2015-110 – SERVICE TECHNIQUES - DEMANDE DE PROROGATION DES DELAIS DE DEPOT DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE DE LA COMMUNE D'ORSAY**

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à présenter une demande de prorogation du délai de dépôt de l'Agenda d'Accessibilité Programmée de son patrimoine auprès de Monsieur le Préfet de l'Essonne.

**2015-111 – SERVICE TECHNIQUES - CONVENTION D'HABILITATION SIGEIF-SIPPEREC DANS LE CADRE DU PARTENARIAT CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE**

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le projet de convention d'habilitation tripartite proposé entre le SIGEIF, le SIPPEREC et les bénéficiaires éligibles au dispositif des Certificats d'Economies d'Energie.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'habilitation tripartite ainsi que tout document y afférent, et ses éventuels avenants.

**2015-112 – SERVICE TECHNIQUES - CONVENTION POUR OCCUPATION DOMANIALE AYANT POUR OBJET L'INSTALLATION ET L'HEBERGEMENT D'EQUIPEMENTS DE TELERELEVÉ GRDF – FIXATION DE LA REDEVANCE**

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** la convention d'occupation domaniale avec la société GRDF pour l'installation et l'hébergement d'équipements de télérelève.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, tout document s'y rapportant, ainsi que ses éventuels avenants.

**2015-113 – SERVICE TECHNIQUES - FIXATION DE LA LISTE DES VEHICULES DE SERVICE**

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- **Décide** l'attribution de véhicules de service aux directions et services dont la liste figure en annexe à la présente délibération ainsi que leur nombre.
- **Décide** les emplois susceptibles de se voir attribuer un véhicule de service avec remisage à domicile.
- **Autorise** le Maire à prendre et signer tout acte relatif à cette attribution de véhicules de service avec ou sans remisage à domicile.

**2015-114 – INTERCOMMUNALITE – COMMUNAUTE PARIS-SACLAY – APPLICATION DES REGLES DE DROIT COMMUN DE DETERMINATION DU NOMBRE ET DE REPARTITION DES SIEGES DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES**

Le Conseil municipal, par 30 voix pour, 3 voix contre (M. Bertiaux, M. Foret, M. Laumosne) :

- **Décide** de retenir les règles de droit commun de détermination du nombre et de répartition des sièges communautaires du futur EPCI.

- **Dit**, en conséquence, que le nombre total de sièges (sièges du tableau et sièges de droit) pour le futur EPCI est fixé par la loi selon les dispositions de l'article L5211-6-1 II III et IV à 78 sièges.

## **2015-115 - INTERCOMMUNALITE – ADHESION DE LA COMMUNE D'ORSAY A L'ASSOCIATION DES PETITES VILLES DE FRANCE**

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** l'adhésion de la commune d'Orsay à l'Association des Petites Villes de France.
- **Autorise**, au nom de la Commune, Monsieur le Maire ou son représentant à renouveler l'adhésion d'Orsay à cette association pour la durée du mandat restant à courir.
- **Précise** que la cotisation annuelle est fixée à 0,09 cts par habitant en 2015 à laquelle s'ajoute une part fixe d'abonnement de 22,87€. Le montant de la cotisation 2015 s'élève donc à 1 452.07 €.
- **Précise** que les crédits nécessaires correspondants à la cotisation annuelle sont inscrits au budget.

## **2015-116 – MOTIONS – DEBAT SUR LES MOTIONS PROPOSEES CONCERNANT LA STRATEGIE BUDGETAIRE DE LA COMMUNE**

### **Concernant la motion présentée par les élus de la minorité :**

Le Conseil municipal, par 26 voix contre, 7 voix pour (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, Mme Danhiez, M. Charousset, M. Bernert, M. Redouane) rejette cette motion.

### **Concernant la motion présentée par les élus de la majorité :**

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 voix contre (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, Mme Danhiez, M. Charousset, M. Bernert, M. Redouane) approuve cette motion.

---

La séance est levée à 23 heures 50.

---

Orsay, le 29 SEP. 2015

David ROS  
Maire d'Orsay  
Conseiller départemental de l'Essonne



Certifié exécutoire, compte tenu  
de la publication le :

30 SEP. 2015